



Prévessin-Moëns

Cosmopolite, dynamique & verte

DEPARTEMENT DE L'AIN

8 183 habitants

Commune frontalière de la Suisse, à proximité de GENEVE

RECRUTE

DES AGENTS RECENSEURS (H/F)

Dans le cadre du recensement de la population, la commune de Prévessin-Moëns recherche une vingtaine d'agents recenseurs du 02 janvier au 27 février 2020.

- **Période de travail : de début janvier à fin février**
 - début janvier : environ 5 jours de travail comportant 2 séances de formation obligatoires et, entre ces séances, une tournée de reconnaissance du secteur attribué et des logements à recenser.
 - du 3^{ème} jeudi de janvier jusqu'à la fin de la collecte : disponibilité quotidienne et notamment en fin de journée et le samedi, large amplitude dans les horaires, pas de congé pendant toute la durée de la collecte.
- **Descriptif des tâches à réaliser**
 - En amont de la collecte
 - Intégrer le concept, l'organisation et la réglementation applicable au recensement,
 - Identifier les limites de son secteur, vérifier l'existence des adresses listées par le coordonnateur communal, effectuer la mise à jour de la liste, anticiper l'organisation de la collecte, distribuer la communication INSEE chez les habitants.
 - Pendant la collecte (du 16 /01 au 15/02)
 - Prendre contact avec les habitants et les informer de la méthodologie et des enjeux, remettre les notices et questionnaires, les inciter à répondre par internet,
 - Pour les réponses papier, prendre rendez-vous avec les habitants afin de récupérer les questionnaires dans les délais impartis, s'assurer de leur remplissage,
 - Suivre l'avancement de la collecte (notamment les réponses par internet), et rendre compte de l'avancement de son travail au coordonnateur au moins deux fois par semaine,
 - Relancer, avec l'aide du coordonnateur communal, les habitants qui n'ont pas pu être joints ou qui n'ont pas répondu dans les délais impartis.
 - Après la collecte
 - Classer et restituer en fin de collecte l'ensemble des documents.
- **Profil recherché**
 - **Disponibilité** : la durée de la collecte étant strictement limitée, l'agent recenseur doit contacter l'ensemble des habitants de son secteur dans des délais très courts. Pour cela, il doit être en capacité de se rendre à toutes les adresses de son secteur et à différentes heures de la journée du lundi au samedi.
 - **Capacité relationnelle, courtoisie, bonne présentation**
 - **Moralité, neutralité, discrétion et confidentialité**
 - **Capacité d'organisation, méthode et rigueur**
 - **Ténacité**
 - **Sensibilisation à internet**
 - **Stabilité dans la fonction**
 - **Connaissance du territoire communal et maîtrise de l'anglais appréciées**
 - **Posséder impérativement un téléphone portable (notification des réponses internet par sms)**

- **Rémunération**

Rémunération en fonction du nombre de questionnaires (logements et habitants) retournés + indemnité forfaitaire (pour les 2 séances formation, les frais de téléphonie et de transports).

Possibilité d'une prime de bon achèvement.



Prévessin-Moëns

Cosmopolite, dynamique & verte

L'agent recenseur est informé que sa photo d'identité est destinée à l'exercice de ses missions :

- d'une part pour l'établissement d'une carte officielle à ses noms et prénoms que l'agent devra présenter aux habitants,*
- d'autre part pour la réalisation d'un trombinoscope permettant à la population de pouvoir identifier les agents recenseurs et ainsi éviter toute fraude. Le trombinoscope des agents recenseurs sera-affiché en Mairie, et pourra faire l'objet de publications internes et externes.*

Pour tout renseignement contacter Camille MAGAUD, coordinateur du recensement au 04.50.40.04.23 ou 04.50.40.51.09.

Envoyer CV et lettre de motivation avant le 18/10/2019 à :

Madame la Maire, 27 chemin de l'Eglise, 01280 PREVESSIN-MOENS